



Agression sexuelle par surprise : le cas de la victime endormie puis en état de sidération

Jurisprudence publié le 19/09/2024, vu 194 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Jurisprudence en droit pénal : Agression sexuelle par surprise : le cas de la victime endormie puis en état de sidération

Par cet arrêt publié au Bulletin, la chambre criminelle énonce qu'en matière d'agressions sexuelles, le consentement de la victime ne peut être déduit de la sidération causée par une atteinte sexuelle commise par violence, contrainte, menace ou surprise.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.dalloz-actualite.fr/flash/agression-sexuelle-par-surprise-cas-de-victime-endormie-puis-en-etat-de-sideration>